

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu l'arrêté n°2023-64 relatif à la composition des jurys de la licence Mathématiques parcours Informatique pour l'année universitaire 2023-2024.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Présidents et membres des jurys de la licence Mathématiques parcours Informatique, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- Mickael FLORENTIN, président,
- Fabrice BARDIN,
- Marwa OUNI
- Jean TRIBOULET
- Gilles MICHEL

L2 :

- Omar ANZA HAFSA, président,
- Fabrice BARDIN,
- Mickael FLORENTIN,
- Fabricio PEREIRA
- Gilles MICHEL

L3 :

- Charles Edouard LEROUX, président,
- Fabrice BARDIN,
- Omar ANZA HAFSA,
- Jean-Philippe MANDALLENA
- Cédric FARRERO

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 30/10/2023

Le président de l'université de Nîmes
Benoît Roig

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr